


MAIRIE SAINT LOUBÈS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT-LOUBÈS

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 
ID : 033-213304330-20231027-D2023_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023 Délibération D2023-100

Date de la convocation	12/10/2023	En exercice	29
Date d'affichage	12/10/2023	Présents	20

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	PLATRIEZ Alice
BERTÉ Nicolas	QUILICO Chantal
DURAND Pierre	RAGOT Sophie
GIACOMINI Pierre	REY Gérard
GUICHARD Sandrine	ROCHAUD Anne-Laure
HERPIN Thierry	RONCO Isabelle
JONIAUX Christophe	ROUX Sébastien
KOLEBKA Yann	SÉVAL Pierre
LEFRANÇOIS Patrick	SPAGNOL François
MARAVAL David	
Absent(e)s	Pouvoir donné à
CHALARD Cédric	-
DIALLO Marie	JONIAUX Christophe
FERNANDES Martine	-
GRASSHOFF Claudia	FAVRE Emmanuelle
KOUTCHOUK Harrag	KOLEBKA Yann
MARROC Jean-Marc	-
PASQUET Isabelle	RONCO Isabelle
VALLÉE Sandra	-
VOLF François	PLATRIEZ Alice
Secrétaire de séance	JONIAUX christophe
Auxiliaires	FURLAN Florent, Directeur général adjoint

2023-100	Désignation des représentants dans les organismes extérieurs
-----------------	---

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'élection du 8ème adjoint et les modifications annoncées dans les délégations de fonctions nécessitent également un ajustement dans les délégation extérieures suivantes :

- *Presqu'île en pages* : SIVOC (Syndicat Intercommunal à Vocation Socioculturelle) : 2 délégués

- Collège Max Linder : Conseil d'Administration : 1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant

Il est rappelé que selon les dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste [...] dans les organismes extérieurs [...] après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Maire* ».

Si le nombre de candidatures déposées dépasse le nombre de siège à pourvoir, alors les nominations sont organisées au scrutin secret à la majorité absolue (deux tours), puis le cas échéant à la majorité relative (troisième tour) avec élection acquise au plus âgées en cas d'égalité des suffrages.

- Pour le SIVOC *Presqu'île en pages*, Mesdames Alice PLATRIEZ et Sophie RAGOT ont fait part de leur candidatures.

- pour le conseil d'administration du collège Max Linder, Monsieur Yann KOLEBKA de sa candidature pour siéger en tant que représentant titulaire de la commune. Madame la Maire siégera en suppléance pour le remplacer en cas d'absence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir entendu l'exposé des candidatures,

Après en avoir délibéré,

POUR	20
CONTRE	5 (DURAND, GIACOMINI, QUILICO, REY, SPAGNOL)
ABSTENTION	0

NOMME :

- **déléguées au SIVOC *Presqu'île en pages* :**
 - **Madame Alice PLATRIEZ**
 - **Madame Sophie RAGOT**
- **Représentants au conseil d'administration du collège Max Linder :**
 - **Représentant titulaire : Monsieur Yann KOLEBKA**
 - **Représentante suppléante : Madame Emmanuelle FAVRE**

Fait à Saint-Loubès, le 23 octobre 2023

Le Secrétaire de séance
Christophe JONIAUX

La Maire,
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.